

LA DIRECTION GENERALE

SECRET N° 41

31 Octobre 1940

Nous vous accusons réception de votre secrète du 29 courant au sujet des Etrangers, des ouvrières et des indésirables et nous vous communiquons ci-après les renseignements demandés :

1°) - PERSONNEL ETRANGER -

Au 27 Juin 1940, nous avons 51 étrangers; nous en avons renvoyé 42 et il nous en reste 9 qui se répartissent de la façon suivante

- a) - 3 Italiens rentrés aux F.C.M.; le premier en 1929; le second en 1931 et le troisième en 1932.-
- b) - 3 Tchecoslovaques rentrés aux F.C.M. en 1931 en 1932 -
- c) - 1 Suisse rentré aux F.C.M. en 1931 -
- d) - 1 Turc rentré aux F.C.M. en 1918 -
- e) - 1 Yougoslave rentré aux F.C.M. en 1933 -

2°) - PERSONNEL FEMININ -

Au 27 Juin 1940, nous avons 86 femmes dont les maris étaient mobilisés.- Nous en avons congédiées 59 dont le conjoint, démobilisé, a une situation lui permettant de subvenir aux besoins du ménage.-

3°) - INDESIRABLES -

Sur les 63 collaborateurs et ouvrières qui, à notre connaissance faisaient partie de la Cellule communiste des F.C.M., 26 ont quitté notre Etablissement de la façon suivante :

14 ont été condamnés à des peines variant entre 6 mois et 5 ans de prison à la suite de plaintes que nous avons déposées -

6 sont actuellement dans des camps de concentration sur notre demande.- Deux autres vont faire partie du prochain convoi pour le camp de CARPIAGNE.-

6 ont été congédiés depuis le 27 Juin 1940.-

Le DIRECTEUR DES ATELIERS,

CONFIDENTIEL

COPIE

COMPTE-RENDU de l'ENTRETIEN QUE NOUS AVONS EU
le 16 courant avec les Inspecteurs du
Commissariat spécial de la Préfecture

Malgré les 18 ouvriers que nous avons fait condamner pour menée communistes à des peines variant entre 6 mois et 5 ans de prison, notre Etablissement a encore un pourcentage très élevé d'extrémistes qui n'attendent que des succès Russes pour refaire un nouveau Juin 1936.

Il y a à peine 4 mois, le 6 Novembre 1941, une de nos collaboratrices, âgée de 21 ans, était condamnée pour activité communiste à 15 ans de travaux forcés.-

Ce jour, 16 courant, nous sommes avisés par notre Chef-Monteur de PORT de BOUC que 4 ouvriers désignés pour travailler le 15 Mars sur des bâtiments de guerre, n'ont pas exécuté les ordres qui leur avaient été donnés.- Ces ouvriers gagnent 150 francs pour 7 h.30 de travail et l'un d'eux, BOYER Marcel, âgé de 26 ans, a déjà fait l'objet d'une plainte de notre part, le 26 Octobre 1939, pour freiner la production pendant la guerre.-

MARSEILLE, le 16 MARS 1942

LE DIRECTEUR DES ATELIERS,

signé : DELACOURT

20 Juin 1942

COPIE

Monsieur Simon SABIANT

30, Rue Fauchier

M A R S E I L L E

Cher Ami,

C'est avec un profond sentiment de tristesse
que nous avons appris la mort au Champ d'Honneur de votre Fils.-

Nous nous inclinons devant cette victime du
devoir et de tout coeur nous nous associons à votre douleur
et à celle des vôtres.-

Signé : DELACOURT

COPIE

Kettwig v.d. Brücke, le 1 - 4 - 43 -

Monsieur le Directeur,

Etant maintenant complètement remis de mon émotion du bombardement du 5 écoulé, je m'empresse de vous donner des nouvelles complémentaires.

D'après mon adresse, vous avez pu voir que j'ai n'habite pas à ESSEN, mais à KETTWIG v.d. Brücke, jolie petite ville de 2.000 Habitants, bâtie sur les bords de la RUHR et située à une quinzaine de kilomètres de ESSEN. De sorte, que j'ai la chance d'être moins exposé aux bombardements de nuit. Je ne suis pas seul de Français à habiter l'hôtel-restaurant; 9 français, dont 8 parisiens y habitent également.

Je pars tous les matins pour ESSEN à 6h,25 et rentre le soir à KETTWIG v.d. Brücke à 19h,15 - A midi, je déjeûne à la cantine de l'usine - Cette semaine, j'ai fait, dans le train la connaissance de 2 Français qui ont été requis dans l'une des plus grandes usines de Paris pour travailler en Allemagne. Ces 2 hommes me rappellent, au point de vue mentalité, celle de vos dessinateurs du 1er étage. Si vous me le permettez, je me ferai un devoir d'envoyer, dimanche prochain, 4, vers 16 h, à la poste de KETTWIG et à l'adresse ci-dessous, une fiche de renseignements les concernant et d'autres français.

Mademoiselle Marguerite
chez Monsieur ROBIER Alphonse
à GAREAT (Puy-de-Dôme) - Frankreich.

Je signerai simplement
mon adresse à l'intérieur
de la lettre.

27401
VIDIA

et ne mettrai pas mon nom ni
sur et à l'extérieur de ma
lettre.

Sachant que cette fiche sera interceptée à la poste même de KETTWIG, je crois que je pourrai être assuré, comme en France de votre discrétion absolue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

signé : BRAULT.

Heil Hitler

vive Pétain

vive Laval

P.S.- J'ai posté cette lettre ce jour, à 19 h. à la poste de Kettling -

RESERVEE

16 Juillet 1943

RE/MG

COPIE

Monsieur LAMOUCHES
Directeur Général de la
SOCIÉTÉ DES FURGES & CHANTIERS
DE LA MEDITERRANEE

CHANTIERS DE LA SEYNE S/ MER (Var)

Monsieur le Directeur Général,

Je vous accuse réception du message au personnel des FURGES & CHANTIERS que vous m'avez adressé et je vous informe que j'en ai donné connaissance à tous les collaborateurs et ouvriers.-

En ce qui me concerne, vous pouvez compter sur ma collaboration confiante et le total dévouement aux intérêts de notre Société que j'ai toujours donné à votre prédécesseur.-

Permettez-moi de vous rappeler au sujet du dévouement à la Société ce que j'écrivais, il y a une douzaine d'années à M. MAFFERT : Lui ayant fait savoir que j'avais pris connaissance du discours prononcé par notre Président du Conseil d'Administration, M. MORICE, à l'occasion du lancement du "CHEVALIER PAUL" et en particulier du passage où il proclamait que la devise de notre Société était : "dévouement à la Patrie", j'ajoutais que la mienne était : "dévouement complet à notre Société", et je n'ai jamais varié.-

D'autre part, je n'ai toujours eu qu'une pensée, qui est celle de produire à des prix de revient comparables à ceux des marchés étrangers pour une série importante d'appareils déterminés.-J'ai constamment fait tout ce qui est humainement possible, avec le matériel dont nous disposons, pour arriver à des prix de revient bonniaux. C'est cette méthode qui a été appliquée aux grandes séries de pièces de chars d'assaut au cours des années 1932-1933 et 1940 et les résultats, au point de vue financier, ont dépassé nos espérances.-Cette prospérité reviendra si le bolchevisme ne s'installe pas en France.-

Je vous signale à ce sujet que nos Ateliers de Montpenthi étaient avant cette guerre, le centre le plus rouge de Marseille.- A partir de 1939, j'ai dû engager une lutte sans trêve ni merci avec les éléments communistes de notre établissement et j'ai fait condamner 14 ouvriers à des peines variant entre 1 et 5 ans de prison pour menées communistes.-

.....

J'ai également profité de l'arrêt des fabrications de terre en Juillet 1940 et des licenciements qui ont suivi, pour en recruter 30 autres.-

Il reste actuellement 29 communistes dans nos Ateliers provenant des cellules des FORGES & CHANTIERS.- Ils ont conservé l'amour de STALINE et ne cachent pas leur joie lorsque les Russes obtiennent quelques succès.-

Parmi ceux que j'ai fait condamner, ils sont sortis de prison et lorsque je les rencontre dans les rues de Marseille, je vois ces regards de haine dirigés vers moi, ce qui me fait penser que la lutte des classes n'est pas encore terminée.-

Je n'ignore pas, d'ailleurs, ce qui m'attend si les soviets sortent vainqueurs de cette guerre.-

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.-

Le Directeur des Ateliers,

Signé : DELACOURT

26 Octobre 1943

Monsieur l'Ingénieur en Chef de 1ère
Classe JEANFREL
Chef du Détachement de liaison
auprès des Groupes Allemands "Rustungs"
Hôtel Griffon

AVIGNON

(Vaucluse)

Monsieur l'Ingénieur en Chef,

Le 21 courant, nous vous avons adressé la liste des produits finis et semi-finis qui se trouvent bloqués dans notre Etablissement. Ce classement a été fait en utilisant les inventaires que nous vous avons remis le 9 Août 1941.

A toutes fins utiles, nous vous signalons qu'il existe dans nos Ateliers le matériel suivant, dont le blocage ne nous a jamais été confirmé par écrit, sauf pour les verrous d'immobilisation.

MATERIEL "GUESS" - PRODUITS FINIS -

- 2 chars d'assaut complètement montés
- 7 chars d'assaut en montage
- 1 moteur BERLIET DIESEL de 30 CV

MATERIEL "MARINE" - PRODUITS FINIS -

- 3 tronçons d'arbres porte-hélice } pr. "L'INTERPIDE"
- 2 manchons d'accouplement }
- 17 verrous d'immobilisation pr. tubes lance-torpilles

PRODUITS SEMI-FINIS

- 10 chemises ébauchées pour tronçon d'arbres porte-hélice de "L'INTERPIDE"

- 6 berceaux } pour tourelles de l'INTERPIDE et
- 6 châssis et leurs accessoires } du "TEMPERAIRE".

- 30 viroles pour tubes lance torpilles avec tôles diverses, manchons d'étanchéité, glissières, collerettes, etc...

- 10 bouilleurs.

Il vous appartient de donner la suite qu'il convient à cette déclaration et, d'autre part, nous vous rappelons qu'en ce qui concerne les bouilleurs, vous nous avez fait connaître par lettre N°3022 du 24/4/42 que ces appareils distillatoires, n'étant pas destinés spécifiquement à des bâtiments de guerre ne pouvaient être bloqués.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ingénieur en Chef, nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR DES ATELIERS
signé : DELACOURT

BO/AP

Marseille le 15 Novembre 1943 -

ZENTRALAUFTRAGSSTELLE FRANKREICH

14, Rue Lord Byron, 14

P A R E S

Bons ZAST

Messieurs,

En réponse à votre lettre référence II à 32 G2
2 Ho/Rb du 9 Novembre 1943, nous avons l'honneur de vous informer
que la déclaration d'accord du 1er Octobre 1943, relative à 60.000
tiges d'acier qui était destinées à nos chantiers de LA SEYNE; -a
été adressée par nos soins dès sa réception à nos chantiers de
LA SEYNE.-

Nous ne pouvons donc pas vous la retourner.-

A toutes fins utiles, nous envoyons votre lettre
à nos Chantiers de LA SEYNE -(Var).-

Veillez agréer, Messieurs, nos salutations
distinguées.-

Le Directeur des Ateliers,

signé : DELACOURT.

RECOMMANDER-AR

Marseille, le 13 Février 1944

Monsieur l'Intendant de Police
PRÉFECTURE des BOUCHES DU RHONE

- MARSEILLE -

Monsieur l'Intendant de Police,

A la suite de l'acte de sabotage qui a été commis dans nos Ateliers de 9 heures à 21 heures et dont vous trouverez en annexe la copie du compte rendu, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous faire délivrer cinq revolvers avec des munitions.

Ces armes seraient remises aux trois gardiens ainsi qu'à l'Ingénieur et au chef d'Atelier qui habitent dans l'Établissement et elles ne pourraient être détenues par les intéressés qu'à l'intérieur de l'usine.

Nous vous signalons que malgré la mise hors de service de notre Centrale Electrique, les chef d'ateliers de nos ouvriers travaillaient le lendemain de l'attentat et dans une quinzaine de jours tout fonctionnera comme par le passé.

Il est à craindre que les terroristes se rendant compte de leur insuccès ne reviennent dans quelques semaines pour s'attaquer au transformateur, ce qui provoquerait l'arrêt de toutes les machines-outils pendant de nombreux mois. C'est de cette façon d'ailleurs qu'ils ont opéré dernièrement aux Aciéries du Nord de SAINTES (Seine et Oise).

Actuellement nos gardiens n'ont que leurs poings pour se défendre contre les individus armés de mitraillettes, alors qu'ils avaient des revolvers jusqu'au 14 Décembre 1942. A cette date, nous en avons remis cinq à la caserne de Menpenti et lorsque le 10 Avril 1943 nous avons été autorisés par la Préfecture à en retirer un pour notre caissier, nous avons constaté que les cinq armes que nous avions déposées 4 mois auparavant avaient disparu.

Nous vous serions donc très obligées de bien vouloir examiner notre demande qui n'a qu'un but celui de protéger le matériel électrique de distribution dont l'anéantissement peut avoir des répercussions graves sur l'activité économique du Pays en raison du manque de métaux non ferreux nécessaires à la réparation des groupes électriques mis hors de service.

Au cas où notre proposition ne serait pas acceptée, nous vous demandons de laisser chaque nuit un agent de police de service dans le poste de nos gardiens.

Veuillez agréer, Monsieur l'Intendant de Police, l'assurance de notre considération distinguée.

LE DIRECTEUR des ATELIERS,

signé : DELACOURT

11 Mars 1944

Monsieur MEYNOL

6bis, rue Ernest Renan

ISSY-les-MOULINEAUX
(Seine)

Cher Monsieur MEYNOL,

Nous avons en effet reçu le 18 Février la lettre du Docteur KREKLER donnant son accord.- Ce dernier est un homme charmant qui a toujours donné satisfaction à bon nombre de collaborateurs qui lui ont fait part, en toute sincérité, de leur situation.-

D'autre part, à la suite de l'attenta terroriste qui a été commise dans notre Etablissement le 9 Février et où le 4 D 145 a été détruit par un engin explosif, nous avons arrêté momentanément les essais avec les nouveaux pistons, mais soyez persuadé que si nous avons besoin de quelques conseils, nous ne manquerons pas de vous les demander.-

Vous êtes privilégié d'avoir pu vous rendre à BERLIN et c'est une ville qu'il nous serait agréable de visiter.-

Veillez croire, Cher Monsieur MEYNOL, à nos meilleurs sentiments.-

Le Directeur des Ateliers,

Signé : DELACOURT

RESERVEE

28 Avril 1944

Nous vous accusons réception de votre lettre réservée N°38 du 25 courant au sujet de la visite faite à M. CHEVALIER par le Docteur BÄR et nous avons noté avec satisfaction que ce dernier allait entrer en relations avec les services du Ministère du Travail pour faire supprimer la prime de 15% accordée par M. GASTRAL.

Nous devons souhaiter qu'il réussisse rapidement afin que les majorations de main d'oeuvre qui résultent du rajustement des salaires soient identiques pour toutes les Entreprises de la Région.

Nous avons mis M. TERRIN au courant de la visite qu'à faite le Docteur BÄR à LA SEYNE et de sa réaction devant la sentence GASTRAL.

M. TERRIN nous a informés qu'il avait reçu également la visite de M. BÄR et il nous a fait savoir que M. AYMAR, Inspecteur divisionnaire du Travail avait été appelé à PARIS au sujet de la sentence GASTRAL.

En ce qui concerne nos bonis de marchandages, nous aurons besoin de veiller tout particulièrement à la 6ème catégorie. Cette dernière est composée de nos meilleurs ouvriers qui faisaient jusqu'à ce jour 25 à 30% de bonis et à l'avenir, il devra être limité à 15%.

LE DIRECTEUR DES ATELIERS

signé : DELACOURT

28 AVRIL 1944

Monsieur J.M. TERRIN

Président du Syndicat
des Industries Navales

40, Boulevard maritime

MARSEILLE

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, à titre d'information, que M. CHEVALIER, Directeur des FORGES & CHANTIERS DE LA MEDITERRANEE a LASEYNE, a reçu le 20 courant la visite d'un commissaire allemand ; le Docteur BAR des services du MILITAIRE MILHABER, en tournée dans les Arsenaux et les chantiers de Construction Navales pour s'assurer que les salaires pratiqués étaient bien conformes à l'arrêté du 21 juin 1943 .

Le Docteur BAR a demandé en particulier que lui soit fourni un état nominatif des ouvriers classés par catégories et par ateliers, en indiquant le salaire horaire moyen avec le boni moyen maximum de 15 % devait s'entendre par catégories et non pas pour l'ensemble du chantier .

M. CHEVALIER a profité de la circonstance pour mettre le Docteur BAR au courant des accords de PARIS et de la sentence GASTRAL .

Le Docteur BAR s'est montré très étonné des dispositions de cette dernière et a déclaré très nettement qu'il ne pouvait être question de l'appliquer ; il a ajouté qu'il repartait pour PARIS et qu'il allait immédiatement entrer en relations avec les services du Ministère du Travail pour faire supprimer cette prime de 15 % accordée par M. GASTRAL .

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée .

Le Directeur des Ateliers

signé : DELACOURT .

1979

Marseille le 24 Mai 1944.

Monsieur CHEVALIER
Directeur des
FORGES & CHANTIERS de la MEDITERRANEE
LA SEYNE s/MER (Var)

Cher Monsieur CHEVALIER,

Mr. SCHOLLES que j'ai vu ce matin à la BAUAUFSCHEIT der KRIEGSMARINE, m'a fait connaître qu'il était désigné pour continuer ses services aux Chantiers de LA SEYNE.-

Mr. SCHOLLES est adjoint à Mr. LEMCKE depuis l'occupation de MARSEILLE par la Marine Allemande. Il s'exprime très bien en français et il est très charmant.-

Veuillez croire, cher Monsieur CHEVALIER, à mes meilleurs sentiments.-

Le Directeur des Ateliers,

signé : DELACOURT.

COPIE

4559

DE/LB

Marseille le 19 Août 1944 -

Monsieur le Président
du SYNDICAT des INDUSTRIES NAVALES

40, Boul. Maritime, 40

M A R S E I L L E

Préparatife destructeurs
dans les
chantiers navals

Monsieur le Président,

Nous vous accusons réception des 3 circulaires du 3 Août 1944 des services de la Marine que vous nous avez adressées le 18 courant ayant trait à l'affaire mentionnée en marge et nous vous informons qu'en ce qui concerne notre établissement aucune mesure n'est prise actuellement pour détruire nos installations.-

A toutes fins utiles, nous vous rappelons qu'à la demande des Autorités d'occupation, nous avons fourni le mois dernier au KUSTUNGSKOMMANDO, le plan de nos Ateliers sur lequel nous avons indiqué au crayon rouge, l'emplacement :

- a) du transformateur -
- b) de la centrale Electrique -
- c) du compresseur d'air principal -

Nous supposons que les renseignements que nous avons remis au service allemand du Cours Puget doivent permettre à l'Armée d'occupation de détruire ces installations avant de quitter MARSEILLE -

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.-

Le Directeur des Ateliers,

signé : DELACOURT

COPIE

4559

DE/LB

Marseille le 19 Août 1944 -

COPIE

Monsieur le Président
du SYNDICAT des INDUSTRIES NAVALES
40, Boul. Maritime, 40
M A R S E I L L E

Préparatifs destructeurs
dans les
chantiers navals

Monsieur le Président,

Nous vous accusons réception des 3 circulaires du 3 Août 1944 des services de la Marine que vous nous avez adressées le 18 courant ayant trait à l'affaire mentionnée en marge et nous vous informons qu'en ce qui concerne notre établissement aucune mesure n'est prise actuellement pour détruire nos installations.-

A toutes fins utiles, nous vous rappelons qu'à la demande des Autorités d'occupation, nous avons fourni le mois dernier au RUSTUNGSKOMMANDO, le plan de nos Ateliers sur lequel nous avons indiqué au crayon rouge, l'emplacement :

- a) du transformateur -
- b) de la centrale Electrique -
- c) du compresseur d'air principal -

Nous supposons que les renseignements que nous avons remis au service allemand du Cours Puget doivent permettre à l'Armée d'occupation de détruire ces installations avant de quitter MARSEILLE -

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.-

Le Directeur des Ateliers,

signé : DELACOURT

Cette lettre date du 19 Août 1944. Elle ne peut mieux démontrer l'empressement des collaborateurs à aider les Allemands dans leur retraite.

Il est certain que les mêmes services leur furent rendus avant le 17 Août, date de la destruction des chantiers de La Seyne.

X

COPIE

COMITE D'ACTION ANTI-BOLCHEVIQUE

14, Avenue de l'Opéra, PARIS

CONFIDENTIELLE

LCM/ZC

Monsieur,

Le Capitaine de Vaisseau Paul CHACK, Président de notre Comité, m'a demandé, en vous faisant parvenir cette lettre de vous présenter avec son souvenir, ses sentiments distingués.-

Il m'a prié de vous demander un rendez-vous personnel, à votre convenance, pour notre délégué M. de PLANCHE qui vous téléphonera dans quelques jours pour se mettre à votre disposition.-

Vous savez que, depuis plus de deux ans que nous luttons contre les éléments terroristes, beaucoup de ceux-ci ont été mis dans l'impossibilité de nuire.- Mais il reste encore beaucoup à faire, aussi nous devons continuer et augmenter plus que jamais notre action, actuellement et dans les mois qui vont suivre, où le gouvernement de M. Pierre LAVAL prend les mesures qui s'imposent pour assainir l'état d'esprit alarmant dans lequel nous vivons.- Vous savez également que les événements actuels donnent aux fauteurs de troubles un espoir chimérique qu'il est de notre devoir de juguler avec une énergie particulière.- Vous pouvez compter sur nous toutes les Grandes Sociétés Françaises nous suivent et approuvent entièrement notre action, dans tous les domaines.-

Il faut démasquer à l'intérieur, dans tous les milieux, les terroristes qui agissent sournoisement.- Le Bolchevisme n'a jamais été aussi agissant, guettant le moment propice pour replonger le pays dans des désordres plus graves qu'en 1936.-

Monsieur DELACOURT
Directeur
Forges & Chantiers de la Méditerranée

189

On ne saura assez que les malheurs de la France viennent de la politique criminelle du Front populaire -

C'est pourquoi, Monsieur le Directeur, le Président Paul CHACK m'a prié de vous exposer ces faits personnellement, et de vous demander de vouloir nous aider dans cette croisade par votre aide la plus large.-

Nous avons à combattre des adversaires perfides et dangereux, qui disposent malheureusement, vous le savez, de moyens financiers puissants et que nous désirons rendre à notre Pays désaxé le climat moral qui conditionne une meilleure compréhension des graves événements que nous traversons.- Il faut prendre une position nette, cette fois, la situation est plus tragique qu'en 1936.- Nous comptons sur l'appui du Grand Patronat Français qui est avec nous.-

Mr. de PLANCHE a les pouvoirs pour vous remettre reçu provisoire, l'accusé de réception vous parviendra directement par nos soins.-

Je vous rappelle que toute administration qui soupçonne des agissements communistes dans ses services peut nous en aviser.- Nous ferons le nécessaire immédiatement.-

Avec nos remerciements, veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.-

Pr. le Président, Capitaine de Vaisseau
Paul CHACK

signé : illisible

L. CAZE-MARTIN
Délégué Général du Président

COMITE D'ACTION
ANTI-BOLCHEVIQUE
14, Avenue de l'Opéra
PARIS